



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/05/11

Reçu en Préfecture le : 01/06/11
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mai 2011
D-2011/251

Aujourd'hui 30 mai 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 17h20 à 18h00 M.Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *M. Michel DUCHENE (présent jusqu'à 17h30), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 17h50), Mme Sylvie CAZES (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 17h55), Mr Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 17h30)*

Excusés :

Monsieur Anne-Marie CAZALET, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

**Centre Culturel et Touristique du Vin. Concours de Maîtrise
d'Oeuvre sur esquisse. Désignation du lauréat du concours
d'architecture. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20100495 du 30 septembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un concours sur APS en vue de confier à un maître d'œuvre privé la construction du Centre Culturel et Touristique du Vin.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 9 mai 2011, et aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement X-TU / CASSON MANN LIMITED / SNC LAVALIN / LE SOMMER ENVIRONNEMENT / 8'18 / AUTOBUS / PEUTZ dans les conditions suivantes :

- Part de l'enveloppe financière affectée à l'opération HT (valeur avril 2011)	38 455 852,66 €
- Part affectée aux travaux HT	29 715 886,00 €
- Part affectée à la scénographie HT	8 739 966,66 €
- Taux de rémunération travaux	14,40 %
- Taux de rémunération scénographie	19,90 %
- Forfait provisoire de rémunération HT	6 018 340,95 €
- Forfait provisoire de rémunération travaux HT	4 279 087,58 €
- Forfait provisoire de rémunération scénographie HT	1 739 253,37 €
Missions complémentaires HT - MA – SSI – SYNT – QUAN*	1 164 413,26 €
Montant total HT	7 182 754,21 €
Soit TTC	8 590 574,03 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-II du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 020 - Article 2031.

** MA : maquette démontable, SSI : coordination SSI (Système Sécurité Incendie), SYN : études de synthèse, QUAN : quantitatifs des ouvrages.*

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE